

Autodétermination : enjeux et limites pour le travail social

L'idée que nous pourrions atteindre un état de complète autodétermination est irréaliste. Qui peut prétendre décider, réaliser et assumer ses choix pour toutes ses activités, dans tous les domaines de sa vie et tout au long de celle-ci ? Le chemin vers l'autodétermination est un processus, soumis à des enjeux et des limites, notamment dans l'accompagnement des personnes.

Par Manon Masse, Professeure associée, HES-SO Genève

Le terme autodétermination est souvent utilisé comme synonyme d'empowerment individuel (Ninacs, 2008). L'une des conditions pour qu'un comportement soit autodéterminé est qu'il soit pensé et décidé de façon autonome. Selon Wehmeyer et Sands (1996), pour être autodéterminé, un comportement, en plus d'être autonome, doit s'autoréguler et être autoréalisé. La personne pourra ainsi vérifier ce qui fonctionne ou non et évaluer son projet. De cette réalisation émergera une augmentation de l'estime de soi, que ces auteurs nomment le développement de l'empowerment psychologique (Wehmeyer & Sands, 1996). L'autodétermination ne signifie pas que la personne fait tout elle-même, elle pourra avoir recours à des soutiens, même importants.

Trop souvent l'autodétermination est décrite uniquement comme la capacité à faire des choix ou à décider, or, cette capacité relève en réalité de l'autonomie qui est seulement une des composantes de l'autodétermination. Pour faire un choix, un des premiers enjeux est qu'il existe des options possibles. Ainsi, l'autodétermination implique, outre la capacité à décider, celle de mettre en œuvre ses décisions, de les évaluer et d'en assumer les conséquences.

L'accompagnement à l'autodétermination peut s'appliquer à l'une ou l'autre de ces dimensions, ou à toutes, ce qui représente une gageure pour les professionnel·le·s. Il s'agit de rendre l'information accessible et d'aider une autre personne à décider, sans l'influencer de façon exagérée. Il faudra parfois l'aider à planifier la réalisation d'une activité en fixant des buts et objectifs adaptés, lui apprendre à mobiliser les aides nécessaires pour mettre en œuvre l'action. L'accompagnant·e pourra aussi contribuer à créer les conditions propices en portant son attention à l'environnement.

Faire avec plutôt que faire « à la place »

Cet accompagnement suppose également l'étude des risques quant à l'application d'une décision. Un des enjeux consiste à développer les possibles en les évaluant avec la personne concernée et son réseau, en confrontant les points de vue. Certains risques seront inévitables, la vie en est pleine. Dans ce cheminement, il faut prendre garde à ne pas s'approprier le projet de la personne accompagnée ou encore à annihiler sa réalisation par une mise en exergue excessive des risques encourus sous prétexte de la protéger. Une fois l'activité réalisée, l'accompagnant offrira son soutien dans l'analyse des réussites ou des éventuels échecs.

Le risque que l'accompagnant exerce un pouvoir est grand et peut se glisser à chacune des étapes du processus, celui-ci doit être vigilant à sa posture afin de faire « avec la personne » plutôt que de faire « à la place de la personne ».

Un besoin humain fondamental

Avec le besoin de compétences et celui des relations sociales, Deci & Ryan (2008) décrivent l'autodétermination comme un besoin psychologique de base de tout être humain. Ces auteurs considèrent que la motivation à l'autodétermination peut être intrinsèque ou extrinsèque. Elle est extrinsèque quand l'individu réalise une activité pour satisfaire une demande externe et intrinsèque lorsque la conduite visée apporte une satisfaction interne qui justifie de sa réalisation. Pour beaucoup, nos comportements émanent de motivations extrinsèques. Il existe un chemin allant de la motivation extrinsèque vers la motivation intrinsèque. Par exemple, un enfant va à l'école d'abord pour plaire à ses parents. Au fil du temps, il comprend que l'école favorise ses apprentissages et que cela l'aidera dans sa vie future. L'enfant peut ensuite devenir de plus en plus motivé face à ses apprentissages et finit par se rendre en classe avec plaisir.

Un des enjeux que l'on retrouve dans l'accompagnement concerne le passage d'une motivation extrinsèque vers une motivation intrinsèque. Cela questionne la manière de soutenir la motivation d'un individu sans que cela ne s'apparente à de la manipulation ou de l'incitation.

Un modèle d'accompagnement

Au moins trois éléments expliquent l'émergence du concept d'autodétermination dans le domaine du travail social et le fait qu'elle apparaisse comme un but de l'accompagnement.

Premièrement, la représentation des personnes à aider et la manière de le faire ont évolué. Aujourd'hui, les modèles axés sur la « prise en charge, le soin et la réadaptation » et ceux axés sur l'environnement ont fait place à des modèles interactionnistes, qui mettent l'accent sur l'interrelation entre les caractéristiques individuelles (forces et difficultés) et les conditions de l'environnement (ressources et obstacles). Cette manière de concevoir les personnes leur redonne un statut de sujet avec des possibilités d'influencer le cours de leur vie. Le rôle du travailleur et de la travailleuse sociale est de soutenir la personne et de l'accompagner dans son cheminement en l'aidant à identifier et à mobiliser ses différentes ressources et en adaptant son environnement. Un des risques est de surcharger la personne et/ou son entourage, de la responsabiliser à l'excès alors qu'elle se trouve déjà en situation de vulnérabilité. Elle devient responsable des modifications à faire pour améliorer sa situation alors qu'une part de ses difficultés provient de phénomènes hors de son contrôle.

Une deuxième dimension propice au développement des approches d'autodétermination est celle de l'évolution des droits internationaux et nationaux qui confirme le droit des personnes à s'autodéterminer. Sur les terrains du travail social, la promotion des droits devient plus prégnante, les personnes accompagnées sont davantage informées et les travailleuses et travailleurs sociaux doivent relever le défi de mettre en œuvre des actions permettant que les droits des personnes accompagnées soient respectés.

Troisièmement, l'Etat et les organismes financeurs, dans un contexte de vieillissement global de la population et de restriction financière, font pression sur les organismes afin qu'ils proposent des prestations qui soient le plus efficaces possibles. Dès lors, le concept d'autodétermination peut perdre son sens et devenir un instrument au service d'une diminution des prestations de l'Etat. Le risque devient alors de déplacer la responsabilité des solutions à trouver directement sur les personnes concernées et leur entourage.

Contraintes et limites

Le travail social se trouve dans un changement de paradigme de l'accompagnement. Si la protection et la sécurité de la personne ont longtemps dominé, elles laissent place à sa responsabilisation et à une prise de risque analysée. La prise en charge par un personnel expert s'efface devant l'accompagnement vers l'émancipation. Il s'agit de redonner à la personne la capacité d'agir et de gouverner sa vie, comme le définissent Wehmeyer & Sands (1996).

Un risque majeur de l'autodétermination est celui de la responsabilisation à outrance des personnes et de leurs proches. Le retrait des soutiens nécessaires mène à une augmentation de leurs difficultés ou à leur épuisement. L'accompagnement à l'autodétermination ne signifie pas un désengagement de l'accompagnant, ni celui de l'Etat. Il exige au contraire une présence et un ajustement à autrui afin qu'il puisse être responsable de ses décisions et actions à la mesure de ses possibilités et des soutiens requis.

Références bibliographiques

Deci, E. L., & Ryan, R. M. (2008). Favoriser la motivation optimale et la santé mentale dans les divers milieux de vie. *Canadian Psychology*, 49, 1, 24–34.

Loi fédérale du 6 octobre 2006 sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI) ; RS 831.26. Récupéré le 28.02.2013 de http://www.admin.ch/ch/fr/rs/c831_26.html

Masse, M., Delessert, Y. & Dubath, M. (2016). Des espaces collectifs d'expression au sein des institutions socio-éducatives : quelle participation pour quelle citoyenneté ? Genève : Editions ies.

Ninacs, W. A. (2008). *Empowerment et intervention*. Québec : Les Presses de l'Université Laval.

Organisation des nations unies. (2006). *Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif*. Récupéré le 28.02.2013 de <http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=605>

Wehmeyer, M. L. & Sands, D. J. (1996). *Selfdetermination across the life span : independance and choice for people with disabilities*. Baltimore, M. D. : Paul H. Brookes.